

La semaine agricole :

I. - La journée revendicative

La F.N.S.E.A. s'est félicitée du succès remportée par la journée nationale revendicative du 11 décembre. En effet, les manifestations, qui se sont déroulées dans le calme, ont groupé environ 200.000 exploitants agricoles. Dans le Nord et dans les départements bretons, de nombreux meetings ont eu lieu, cependant que, dans le Rhône, quatre rassemblements spécialisés se tenaient. A Toulouse, plus de 10.000 paysans se sont réunis au Palais des sports, pour défiler ensuite dans les rues, et près de 6.000 à Montauban.

A Strasbourg, pour la première fois en Alsace, 500 tracteurs ont défilé à la tête de plusieurs milliers de manifestants. A noter qu'à Guéret, d'importantes délégations de syndicats ouvriers et d'enseignants ont soutenu la manifestation de 5.000 agriculteurs devant la préfecture et ont demandé à la F.N.S.E.A. « d'organiser... au besoin une marche sur Paris de tous les paysans de France ».

Nous retiendrons ces paroles de Courau : « Il faut organiser les marchés contre ceux qui veulent spéculer à la fois sur le dos du producteur et sur celui du consommateur ».

II. - Fin de la session parlementaire : Divers projets de lois sont adoptés ou repoussés

— *Projet de loi sur les prix agricoles* : bien que ne rétablissant pas l'indexation automatique, le projet de loi déposé par le gouvernement a été adopté à l'Assemblée nationale par 278 voix contre 216, en première lecture. En revanche, le Sénat, avant de l'adopter par 115 voix contre 59, a modifié assez profondément le projet gouvernemental, notamment l'article 6 qui prévoit la participation des producteurs aux charges de résorption. Finalement, après une nouvelle lecture de l'Assemblée, puis du Sénat, le projet amendé a été repoussé par cette dernière Assemblée. Etant donné les délais imposés par la Constitution, pour la seconde fois en six mois, le gouvernement a dû retirer son projet. A suivre...

— *Groupements agricoles d'exploitation en commun et commercialisation par les groupements de producteurs* :

Le premier projet, amendé par les députés, a finalement été adopté. Il en a été de même pour le second

que, compte tenu de son importance, nous analyserons plus longuement dans un prochain article. En voici l'essentiel :

- La réglementation portera sur la qualité, la prospection des marchés, la publicité. Le comité des producteurs pourra, en outre, « fixer le rythme et le volume des apports ainsi qu'un prix de retrait ».
- Le ministre de l'Agriculture décidera l'extension des règles de commercialisation à toute une région, après consultation des producteurs. Le projet de réglementation devra recueillir l'accord des *trois quarts* des intéressés.

Malgré ses insuffisances, cette loi devrait permettre une réforme des circuits à la production au bénéfice des agriculteurs. Mais l'application de ces dispositions n'ira pas sans soulever des oppositions au sein de la profession elle-même.

III. - Bagarres à St-Pol-de-Léon

Le début de la campagne du chou-fleur hâtif à Saint-Pol-de-Léon a vu l'ouverture du marché de ventes aux enchères dégressives installé dans cette ville par la Société d'intérêt collectif agricole (S.I.C.A.) du Nord-Finistère, présidée par Alex Gourvenec (celui-là même qui, le mois dernier, avait dirigé les manifestations pour la participation paysanne à la gestion de l'abattoir de volailles de Guingamp, renfloué à la suite de difficultés financières). Cette fois, Gourvenec n'était pas parmi les attaquants. Ce sont, en effet, les « primeuristes » indépendants, partisans du marché libre, qui s'en prirent, le 14 décembre, aux installations du marché aux enchères, détériorant le matériel à l'intérieur du hall de vente, dont ils furent expulsés par la police à coups de grenades lacrymogènes. Les cultivateurs qui réservent leur production de légumes à la S.I.C.A. tinrent à leur tour un meeting, cependant que des incidents avaient lieu également à Plouescat, autre marché aux enchères du « rayon de culture » de Saint-Pol-de-Léon.

Cette nouvelle bataille de la distribution est un épisode du conflit qui oppose depuis des années les « primeuristes » de la « Ceinture dorée » des environs de Roscoff — qui se sont toujours refusés à une organisation des marchés — et les agriculteurs de l'intérieur jusqu'ici moins favorisés, mais groupés dans la S.I.C.A. Les négociants de Saint-Pol qui s'étaient engagés par la « convention du 22 novembre » à n'acheter qu'à la société ont permis la création d'un

monopole de fait contre lequel se dressent les « primeuristes » qui ne peuvent plus vendre les choux-fleurs et les artichauts comme ils l'entendent.

La S.I.C.A., fondée sur des bases syndicales, a fourni un gros effort pour structurer les producteurs, les grouper, les éduquer et enfin bâtir les bâtiments de vente (cadran pour ventes aux enchères, bascules). Elle a réussi, en fin de compte, à faire adopter des règles de commercialisation communes qui améliorent la position des agriculteurs face aux grossistes expéditeurs.

Il est évident que ces avantages ne vont pas sans une certaine diminution de la liberté des transactions, que compensent cependant les résultats déjà obtenus. Il reste à savoir si les « indépendants » préfèrent une

liberté formelle, en fait le droit de crever de faim, à une organisation de type collectif. C'est là toute la question ! Compliquée encore par la divergence d'intérêts qui résulte du décalage de maturité entre les régions côtières (« indépendants ») et de l'intérieur. Le conflit actuel, qui a été malheureusement marqué par des violences et des provocations intolérables, est la démonstration de la difficulté qu'il y a de vaincre un individualisme dépassé et de promouvoir de profondes réformes de structures. Il appartient à nos camarades du syndicalisme paysan de faire progresser la conscience collective des masses rurales et aux sections PSU locales de soutenir les initiatives qui vont dans le sens du programme agricole du Parti.

C. BARIGEL.